

DECISION N° 2026-81

Relative à la signature des ordres de mission au sein du Pôle de Gériatrie

Objet : Délégation de signature concernant Madame le Docteur Sybille LAMBERT, cheffe du pôle de gériatrie, Madame Nagoi CLAIR, cadre coordonnatrice du pôle de gériatrie, Monsieur le Docteur Renaud PEQUIGNOT, chef du service de gériatrie sur le site de « Saint Maurice », Madame le Docteur Cécile Nguyen, cheffe de service de gériatrie sur le site « Saint-Camille », Madame Flora KRIEF et Monsieur Arnaud FLEURY, cadres de santé au sein du service de gériatrie sur le site « Saint-Maurice », et Madame Karine MENDES, cadre de santé au sein du service de gériatrie sur le site « Saint-Camille ».

La Directrice par intérim des Hôpitaux Paris Est Val de Marne,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6143-7 et R.6146-8,

Vu l'arrêté n°DOS-2023/3713 de la Directrice Générale de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 13 décembre 2023 portant création des Hôpitaux Paris Est Val de Marne au 1er janvier 2024,

Vu l'arrêté de l'ARS du 08 avril 2026 nommant Madame Marie HOUSSEL, directrice par intérim des Hôpitaux Paris Est Val-de-Marne à compter du 1er mai 2026,

Sur proposition de Madame le Docteur Sybille LAMBERT, cheffe du pôle de gériatrie,

DECIDE :

Article 1 : Délégation permanente est donnée à **Madame le Docteur Sybille LAMBERT**, cheffe du pôle de gériatrie, et **Madame Nagoi CLAIR**, cadre coordonnatrice du pôle de gériatrie, pour signer, dans la limite de leurs attributions les ordres de mission relatifs à l'organisation et à l'accompagnement des patients :

- Des activités thérapeutiques
- Pour la réalisation d'examens médicaux
- Pour la réalisation d'actes de la vie courante
- Pour le transfert vers un autre établissement

Cette délégation exclut les ordres de mission relatifs aux séjours thérapeutiques, aux formations, aux déplacements exceptionnels de patients ainsi que les ordres de mission permanents des personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Madame le Docteur Sybille LAMBERT, cheffe du pôle de gériatrie et de Madame Nagoi CLAIR, cadre coordonnatrice du pôle de gériatrie, délégation est donnée à Monsieur le Docteur Renaud PEQUIGNOT, chef du service de SMR de gériatrie des Hôpitaux Paris Est Val de Marne site « Saint-Maurice » et Madame le Docteur Cécile Nguyen, cheffe du service de SMR de gériatrie des Hôpitaux Paris Est Val de Marne « site Saint-Camille », et Madame Flora KRIEF et Monsieur Arnaud FLEURY, cadres de santé au sein du service de gériatrie sur le site « Saint-Maurice », et Madame Karine MENDES, cadre de santé au sein du service de gériatrie sur le site « Saint-Camille » pour signer les ordres de mission relatifs à l'organisation et à l'accompagnement des patients :

- Des activités thérapeutiques
- Pour la réalisation d'examens médicaux
- Pour la réalisation d'actes de la vie courante
- Pour le transfert vers un autre établissement

Cette délégation exclut les ordres de mission relatifs aux séjours thérapeutiques, aux formations, aux déplacements exceptionnels de patients ainsi que les ordres de mission permanents des personnels médicaux, paramédicaux et socio-éducatifs.

Article 3 : Cette décision de délégation de signature prend effet à partir du 1^{er} mai 2026 et remplace la décision n° 2023-58 de la décision générale des Hôpitaux Paris Est Val de Marne.

Article 4 : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux Paris Est Val de Marne
- Monsieur le Trésorier des Hôpitaux Paris Est Val de Marne
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 1^{er} mai 2026

La Directrice Générale par intérim
des Hôpitaux Paris Est Val de Marne

